

DÉLIBÉRATION n° B2023/132

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lannemezan pour le financement des travaux de démolition des anciens abattoirs (année 2023)

Monsieur Bernard PLANO Maire de la commune de Lannemezan se retire de la séance et ne participent pas au vote.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lannemezan sollicitant un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la CCPL pour l'opération : travaux de démolition des anciens abattoirs,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de démolition des anciens abattoirs	79 750,00 €	Subvention	31 018,00 €
		Fonds de concours CCPL	5 000,00 €
		Autofinancement commune	43 732,00 €
Total	79 750,00 €	Total	79 750,00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la commune de Lannemezan pour le financement de l'opération de travaux de démolition des anciens abattoirs.

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ

Affichée le 10 OCT. 2023
Publiée le 10 OCT. 2023

